

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF492

AMENDEMENT

présenté par

Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel,
Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 26 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est une des pierres à la reconstruction du marché dit de la titrisation, pour lequel s'activent de nombreux groupes bancaires.

Il est utile de rappeler que les schémas de titrisations sont une des causes principales de la transformation de la crise immobilière / crise de solvabilité des ménages américains en 2007-2008 en une grande crise financière et économique mondiale dans les mois et années qui suivirent.

En l'absence d'étude d'impact et de garantie sur l'encadrement de ces montages financiers, le Groupe socialistes et apparentés se montrera prudent et propose la suppression de ce dispositif qui contribue à la reconstruction d'un schéma faisant abstraction des leçons du passé.